



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour publication immédiate**

### **La Ville de Mont-Saint-Hilaire lance la quatrième édition du budget participatif**

**Mont-Saint-Hilaire, le 31 mars 2026** – La Ville de Mont-Saint-Hilaire est heureuse d’annoncer le retour du budget participatif avec une quatrième édition légèrement révisée. Du 1<sup>er</sup> avril au 11 mai, les citoyennes et les citoyens sont invités à soumettre des projets qui enrichiront leur milieu de vie sur plusieurs plans : bien-être de la communauté, environnement, patrimoine et culture.

« Nous avons profité de l’année de pause de budget participatif pour réfléchir à la manière d’améliorer cet exercice de démocratie participative qui nous tient à cœur. Nous avons tiré des apprentissages des derniers projets réalisés. J’en profite pour rappeler que les projets proposés ne doivent pas entraîner d’impacts environnementaux négatifs significatifs, notamment par une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) ou par une atteinte aux milieux naturels et à la biodiversité », explique Marc-André Guertin, maire de Mont-Saint-Hilaire.

De plus, le contenu du microsite du Budget participatif a été bonifié afin de donner plus de détails à la population sur les étapes suivant le dépôt des projets et sur la réalisation des projets gagnants.

L’enveloppe financière totale du budget participatif est toujours fixée à 200 000\$. À la différence des années précédentes, les citoyennes et citoyens peuvent soumettre un projet d’une valeur allant jusqu’à 200 000\$. Auparavant, le montant était limité à 100 000 \$ par projet. Cette année, selon les résultats du vote et l’analyse finale, la Ville pourrait soit réaliser un seul projet de 200 000 \$, soit deux projets si le total des coûts des projets recommandés n’excède pas ce montant.

#### **Dépôt de projets et critères d’admissibilité**

Les personnes de 16 ans et plus peuvent déposer leurs projets du 1<sup>er</sup> avril au 11 mai sur la plateforme en ligne : [budgetparticipatif.villemsh.ca](http://budgetparticipatif.villemsh.ca). Par la suite, un projet pourra être soumis au vote à condition de respecter tous les critères requis. La [liste complète des critères et règlements](#) ainsi qu’une foire aux questions se trouvent sur la plateforme en ligne.

**Dates importantes :**

- Période pour déposer un projet (1<sup>er</sup> avril au 11 mai)
- Période d'analyse des projets (12 mai au 5 juin)
- Atelier de bonification des projets (17 juin)
- Analyse finale des projets (23 juin au 31 juillet)
- Dévoilement des projets soumis au vote du public (24 août)
- Période de vote (24 août au 30 octobre)
- Adoption de la résolution par le conseil municipal (7 décembre)
- Grand dévoilement des projets gagnants (décembre)
- Réalisation des projets retenus (À compter de 2027)

Rappelons que la Ville de Mont-Saint-Hilaire a tenu trois éditions consécutives du Budget participatif de 2022 à 2024. À la suite de cet exercice de participation citoyenne, quatre projets ont été réalisés : le parcours nourricier, le quai au parc Saint-Henri, la Place à l'hivermontais et les terrains de pickleball. Les deux projets du budget participatif de 2024 sont en cours de réalisation, soit le parcours naturel de la montagne ainsi que l'illumination du passage vers la gare.

Les projets retenus sont réalisés et gérés exclusivement par la Ville de Mont Saint Hilaire, qui demeure responsable de la conception finale, des autorisations requises, des appels d'offres (le cas échéant) et de l'exécution des travaux. Cette façon de faire permet de respecter les normes municipales en vigueur, d'éviter des délais supplémentaires liés à la coordination et de minimiser les risques d'ingérence ou de conflits d'intérêts

***À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire***

*Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 500 citoyens. En mode 100 % solution, elle passe à l'action pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. La Ville s'assure ainsi de mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de façon durable, visant à réduire son impact environnemental, dans une perspective de bien commun.*

– 30 –

**Source :** Ville de Mont-Saint-Hilaire  
**Information :** Services aux citoyens et communications  
[communications@villemsh.ca](mailto:communications@villemsh.ca)